

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2022/018 MP

Vu les articles L2121-29, L2122-22 al. 4°, L5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2123-1 et L2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-117 du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

DECIDE

Après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée selon les articles R2123-1 et L2123-1 du code de la commande publique :

De signer avec la société PRESTINI TP- 19 quai de Phalsbourg - 54300 LUNEVILLE, le marché de réhabilitation du réseau d'assainissement rue des Bingottes à Baccarat pour un montant estimatif de 229 966,00 € H.T.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget assainissement, nature 2315.

Fait à Lunéville, le 27 juillet 2022

Le Président,

[[[signature]]]]



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.07.27 11:34:59 +0200
Ref:20220727_102401_1-1-O
Signature numérique
le Président